

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Denis BANDELIER, Vice-Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Christian RAYOT, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Christine DEL PIE à Josette BESSE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à André HELLE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Pierre VALLAT à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

2018-02-13 Poste de chargé de mission « Milieux Aquatiques »- Demande de financement à la Région Bourgogne Franche Comté
Rapporteur : Jean Jacques DUPREZ

*Vu la délibération n°2016-09-15 prise en date du 08 décembre 2016, portant création de poste d'un Chargé de mission « milieux Aquatiques » à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'1 an,
Vu la délibération n°2017-12-07 prise en date du 13 décembre 2017 portant création de poste d'un Chargé de mission « Milieux Aquatiques » à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'1 an,
Vu la délibération n°2017-01-26 prise en date du 30 janvier 2017 portant demande de financement à la Région Bourgogne Franche-Comté pour le poste de chargé de mission « Milieux Aquatiques ».*

2018-02-13 Poste de chargé de mission Milieux Aquatiques-Demande de financement à la Région Bourgogne Franche Comté

La Communauté de Communes a été l'animateur d'un Contrat de rivière jusqu'en 2015, sous l'impulsion de la Région Bourgogne Franche-Comté. Elle possède les compétences « adduction d'eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » et depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence « GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Parallèlement, le périmètre de la CCST est intégré dans le SAGE Allan en cours d'élaboration.

Dans le cadre de cette politique en matière de gestion des milieux aquatiques, la Communauté de Communes a prolongé le contrat du chargé de mission à compter du 1^{er} janvier 2018 sur une durée de 1 an.

A l'image de l'année dernière, la Région Bourgogne Franche Comté peut apporter une aide pour le financement de ce poste (jusqu'à 30%). Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter le montant maximum d'aide financière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de la Région Bourgogne Franche Comté une subvention permettant la couverture des frais de fonctionnement et d'investissement de ce poste,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 19 MARS 2018

Le Président,



Le Président,

